

A l'attention des Responsables de sections
et des Conseillers à l'AFE
de la 8^{ème} circonscription

Chers amis,

La loi sur la représentation politique des Français à l'étranger a été votée par le Sénat le 27 juin dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée nationale. A moins que le Conseil Constitutionnel ne l'invalide, elle sera promulguée dans les prochaines semaines et les décrets d'application paraîtront au cours de l'été.

Nous sommes donc maintenant fixés sur l'essentiel des dispositions qui s'appliqueront en mai 2014 pour l'élection des conseillers consulaires et des conseillers à l'AFE. En conséquence nous vous confirmons la teneur de la circulaire d'information que nous avons rédigée le 24 juin à la suite du vote de la loi en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Vous la trouverez en pièce jointe.

Votre circonscription consulaire appartient à la huitième circonscription AFE (assemblée des français à l'étranger). Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le nombre de conseillers consulaires de votre circonscription :

Circonscription AFE	Pays	LEC (les postes chefs lieu de circonscription électorale - communauté française la plus importante- sont soulignés le cas échéant)	inscrits au 31/12/2012 (arrondis)	Conseillers Consulaires	Conseillers AFE
8	CHYPRE	NICOSIE	1 500	1	
8	GRECE	<u>Athenes</u> Thessalonique	11 000	4	
8	Italie Malte Vatican	<u>Rome</u> Naples La Valette Saint siège	20 500	5	
8	Italie	<u>MILAN</u> Turin et Gênes	27 000	5	
8	MONACO	MONACO	7 500	3	
8	TURQUIE	<u>Istanbul</u> Ankara	7 500	3	
			75 000	21	
8					5

Le nombre de conseillers consulaires peut en effet varier légèrement, en plus ou en moins, en fonction de l'évolution démographique de votre circonscription consulaire. Leur nombre définitif sera fixé en janvier 2014 dès que le nombre de Français inscrits sur la liste de votre consulat au 31 décembre 2013 sera arrêté. En revanche, le nombre de conseillers AFE qu'éliront en leur sein les conseillers consulaires que vous aurez élu est définitivement fixé.

Le Bureau National a longuement débattu des conséquences de la loi sur le rôle que notre association devra jouer dans ce processus d'élection de proximité et sur l'articulation entre l'association et les partis politiques qui s'y impliqueront. Vous trouverez ci-joint le texte d'orientation que le Bureau national soumettra au débat et au vote du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale fin août.

Vous constaterez que nous voulons continuer à jouer un rôle fédérateur au sein d'une mouvance de gauche française à l'étranger qui déborde les frontières des partis politiques. Nous sommes un mouvement civique sur lequel repose l'animation des communautés françaises à l'étranger aux côtés des autres associations et des syndicats. En période pré-électorale comme en temps normal, notre association continuera à agir dans un esprit de concertation avec tous les groupes associatifs, civiques et politiques qui constituent la mouvance de gauche à l'étranger.

Nous vous souhaitons un bel été et serons heureux de retrouver tous ceux d'entre vous qui pourront venir représenter leur section ou à titre personnel à l'AG annuelle.

Amitiés,



Monique Cerisier ben Guiga